

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2024

Membres du conseil d'administration présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Sylvie BENOIT-MARECHAL, Martine BRAS, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Roxane LESTINI, Bernadette MORTEGOUTTE, Raymond PEIFFER, Patrick ZIMMERMANN.

Membres du conseil d'administration absents excusés : Dominique LE GUERN et Victor YARHI donnent pouvoir à Jacques EMPINET et Daniel SCHLIM donne pouvoir à Patrick ZIMMERMANN.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte-rendu de notre réunion de CA du 25 avril dernier.
2. Point sur les adhésions.
3. Informations sur le dépôt des nouveaux statuts et le CR de l'AGO du 7 mars dernier.
4. Convention de partenariat avec le PNR.
5. SIAHVY :
 - Participation à l'inauguration de la renaturation de l'Angoulême du 16 mai.
 - Participation à la journée technique du 20 juin à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.
6. CHEVREUSE :
 - Inauguration de la renaturation de la Mare aux Canards du 16 juin.
 - Ruissellement sur le plateau de la Madeleine.
7. Préparation des forums des associations à Chevreuse (7 septembre) et Saint-Rémy (8 septembre) :
 - Participants.
 - Communications.
8. Communication :
 - Choix du logo
 - Lettre info n°5.
 - Partenariat PNR
9. Permis de construire sur le chemin Jean Racine à Chevreuse.
10. Pollution consécutive à la mise en carénage de petits bateaux à Saint-Rémy.
11. Divers.

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jacques EMPINET.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du CA du 25 avril dernier.

Résultats du vote sur l'adoption du CR du 25 avril 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Le CR du CA du 25 avril 2024 a été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. Point sur les adhésions.

Deux nouvelles adhésions : Dominique LELONG de St-Remy-lès-Chevreuse et Sandrine MONTEGUT-ANJUBAULT de Choisel.

Il est important de proposer systématiquement des adhésions à nos voisins, amis et contacts afin de permettre à l'association de se développer, lui donnant un rayonnement plus important, lui permettant également de compenser d'éventuels départs d'adhérents et lui apportant un soutien financier. Soyons des ambassadeurs de l'APESC.

3. Informations sur le dépôt des statuts et sur le CR AGO du 7 mars dernier.

Les nouveaux statuts adoptés lors de l'AGE du 7 mars ainsi que CR de l'AGO du 7 mars 2024 qui présente le nouveau conseil d'administration, ont été déposés à la Sous-Préfecture et ont été enregistrés.

4. Convention de partenariat avec le PNR

La convention de partenariat avec le PNR, rédigée en mai, a été validée par le Bureau du PNR et par notre CA. Monsieur Jean MOLA (directeur général du PNR) souhaite qu'une cérémonie de signatures soit organisée, dans les prochaines semaines. Une importante campagne de communication sera à prévoir à ce moment-là.

5. SIAHVV

- **Participation à l'inauguration de la renaturation du ru de l'Angoulême du 16 mai.**

Le ru d'Angoulême à Bures sur Yvette traversait une ancienne pisciculture. La pisciculture a été transformée en bassin de rétention et le lit ancien du ru a été reconstitué en parallèle avec le bassin.

Si le flux de l'eau du ru est trop important, il est dévié vers le nouveau bassin. L'eau est restituée au ru en aval dès que le niveau d'eau de ce dernier diminue. La butte a été végétalisée, cependant le fond du bassin a été traité en zone humide et la végétation existante a repris en quelques mois.

Le Président du SIAVHY nous a présenté la renaturation d'une partie du cours du ru de Vaularon dans lequel se jette le ru d'Angoulême. Le Vaularon enrichi des eaux de l'Angoulême se jette dans l'Yvette.

- **Participation à la journée technique du 20 juin à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.**

Cette journée a été très intéressante. La première partie a constitué en la visite du site de la station de traitement des eaux usées (STEU) du Mesnil-Saint-Denis sur lequel sera construite la nouvelle station à compter de janvier 2025. L'actuelle STEU, construite en 1960 et rénovée en 1990 et 2000, présente une capacité de traitement de 18.000 équivalents-habitants (EH). La nouvelle STEU est dimensionnée pour traiter 20 500 EH. La nouvelle station sera composée d'une filière eau assurant les étapes de prétraitement et de traitement biologique des eaux usées et d'une filière boues assurant les étapes de déshydratation et d'évacuation des boues vers un site agréé et normalisé pour valorisation par compostage. L'exutoire des eaux usées traitées reste le cours d'eau du Rhodon. Pour plus d'informations, voir notre site Web.

La sortie des eaux traitées de la station actuelle a été ouverte sur plusieurs dizaines de mètres. Ceci afin de pouvoir observer et opérer des prélèvements de la qualité du traitement. Hormis un épisode de fort orage, aucune pollution n'a été identifiée. Ceci signifie que d'éventuelles pollutions du Rhodon ne pourraient provenir que d'un déversement en aval de la station.

La deuxième partie de la journée a été consacrée à la visite des travaux de renaturation de l'Yvette à Saint Rémy lès Chevreuse au cours des années 2023-2027. Les travaux portent sur la création d'un bassin de rétention d'eau de 4200 m², la désimpermeabilisation de berges et surfaces, renaturation de berges, création de zones humides, renaturation du cours de l'Yvette. Pour plus d'informations, voir notre site Web.

6. CHEVREUSE

- **Inauguration de la renaturation de la Mare aux Canards du 16 juin.**

Notre association a été invitée à l'inauguration de la Mare aux Canards renaturée. Notre participation à la discussion sur le projet a été saluée par Madame le Maire.

- **Ruissellement sur le plateau de la Madeleine.**

Nous avons proposé à la mairie d'organiser une réunion courant mai ou juin avec les riverains, en invitant le PNR et le SIAHVY, mais elle n'a pas eu lieu.

Le Président propose donc de prendre l'initiative d'organiser cette réunion avec les riverains du plateau de la Madeleine (y compris M. BREBANT), en présence du PNR, du SIAVHY et de la mairie de Chevreuse .

Nous proposons d'organiser cette réunion le 18 ou 19 ou 25 ou 26 septembre.

L'objet de cette réunion sera d'expliquer les contraintes liées à la qualification des eaux du fossé et les responsabilités afférentes de chacun.

Nous demanderons au SIAVHY de nous expliquer le contexte juridique ainsi que la question des aides financières.

Le CA donne pouvoir au bureau d'organiser la réunion.

7. Préparation des forums des associations à Chevreuse et Saint-Rémy (7 et 8 septembre)

→ Nous avons demandé à Madame Sandrine MONTEGUT-ANJUBAULT de nous fournir un devis pour une banderole de 2m sur 0.80m. Il s'élève à 212.80€. Cette banderole nous apporterait une meilleure visibilité avec le nom de l'association et son nouveau logo très visibles.

→ Nous allons également faire établir un devis pour un tract en 1000 exemplaires en format A4. Il présenterait l'association et ses actions au recto et le bulletin d'adhésion au verso.

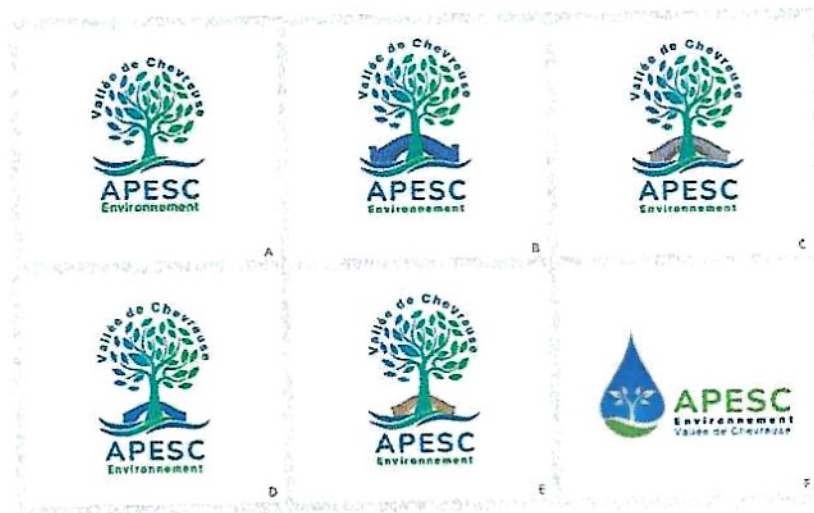
→ Un message sera envoyé aux adhérents afin qu'ils puissent nous aider à tenir le stand. Il faudrait prévoir 3 personnes, dont au moins un membre du CA, pour chaque créneau horaire.

8. Communication.

- Choix du Logo :

Le Président remercie Roxane et son mari Stéphane pour l'excellent travail effectué sur la recherche d'un nouveau logo.

Vote sur le choix du nouveau Logo selon la planche présentée de A à F :



v. 3

Logo A B et D = 0 vote

Logo C, avec la couleur du pont du logo E = 10 votes :

Jean-Jacques DECAESTEKE
Jacques EMPINET
Bruno FAGNOU
Dominique LE GUERN
Roxane LESTINI
Bernadette MORTEGOUTTE
Raymond PEIFFER
Daniel SCHLIM
Victor YARHI
Patrick ZIMMERMANN

Logo E = 1 vote:

Serge BRAS

Logo F = 4 votes :

Sylvie BENOIT-MARECHAL
Martine BRAS
Guy AVRIL
Béatrice AVRIL

Nous adoptons le logo C avec la couleur du pont E.

- **Lettre info n° 5 : régénération des massifs forestiers (article produit par l'ONF).**
- **Lettre info n°6 : partenariat PNR.**

9. Permis de construire sur chemin Jean Racine à Chevreuse.

L'étude détaillée du dossier révèle plusieurs anomalies, voire des non-conformités.

1. La hauteur du bâtiment au niveau du faitage.

Le permis de construire mentionne que la hauteur du bâtiment au faitage serait de 11 mètres (hauteur maximum autorisée par le PLU de Chevreuse). Cependant la reprise du calcul indique une hauteur de 12,84 mètres attestant d'une non-conformité au règlement du PLU.

2. Intégration du bâtiment au sein du bâti du cœur de ville

Le dossier du projet comprend un photo-montage des façades sur le chemin Jean Racine qui ne correspond manifestement pas à la réalité, le bâtiment de l'appartement de Monsieur NGUYEN est surélevé donnant l'impression que le bord de toiture du bâtiment du projet

s'aligne avec celui du bâtiment voisin. Le non-respect des alignements de bords de toiture du projet avec le bâti existant porte atteinte à la physionomie d'ensemble du site classé.

Les trois voisins impactés par ce projet, ont effectué un recours gracieux auprès de la mairie de Chevreuse contre ce permis, dans les délais impartis. Ils ont été rejetés par défaut de réponse. Ils s'engagent donc dans un recours contentieux afin d'obtenir l'annulation de l'autorisation de construire.

Un référé va également être demandé afin de suspendre les travaux.

Le Président propose d'accompagner les riverains dans leur recours contentieux à condition que cela ne provoque pas de vice de procédure. Il est proposé de fournir aux riverains requérants une lettre de soutien de notre association.

Le CA donne son accord.

10. Pollution consécutive à la mise en carénage de petits bateaux à Saint-Rémy.

Un riverain entrepose un bateau de plus de sept mètres dans son jardin. Il semble que les eaux de nettoyage de ce bateau partent dans le Rhodon.

Une nouvelle adhérente de l'APESC de Saint-Remy nous a alerté sur ce sujet.

Le maire de Saint-Rémy a été contacté, il fait état d'un contentieux moins important que par le passé.

Avant d'aller plus loin sur ce dossier, il nous faut plus d'éléments : est-ce qu'il y a eu un constat d'huissier ? Des plaintes ont-elles été déposées ?

11. DIVERS

Le samedi 22 juin se tiendra l'Assemblée Générale annuelle de l'Union des Amis du Parc (UAP) à laquelle l'APESC est adhérente. Le Président, Jacques EMPINET s'est porté candidat comme membre du conseil d'administration.

Tous les sujets ayant été abordés, le Président lève la séance.

Fin de séance à 22h10.

Le Président

Jacques EMPINET



Le Secrétaire

Serge BRAS

